

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 14 janvier 2020

modifiant l'arrêté du 22 novembre 2018 portant nomination des membres du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : TREA1936484A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la Transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R.425-4 à R. 425-10 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 portant nomination des membres du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Arrête

Article 1^{er}

La liste des membres figurant au a) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 novembre 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

1) M. Thierry LEMPEREUR est nommé membre titulaire du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, en remplacement de M. Christian ASSAILLY.

2) M. Michel LAMALLE est nommé membre titulaire du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, en remplacement de M. Thierry LEMPEREUR.

Leur mandat expire le 8 décembre 2021.

Article 2

MM. Thierry LEMPEREUR et Michel LAMALLE sont désignés respectivement en qualité de président et de vice-président de la section « Transport et travail aériens » du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile.

Article 3

La liste des membres figurant au b) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 novembre 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Philippe COLONGE est nommé membre suppléant du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, en remplacement de Simon LABRUNIE

Son mandat expire le 8 décembre 2021.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Fait le 14 janvier 2020

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'aviation civile,

P. GANDIL